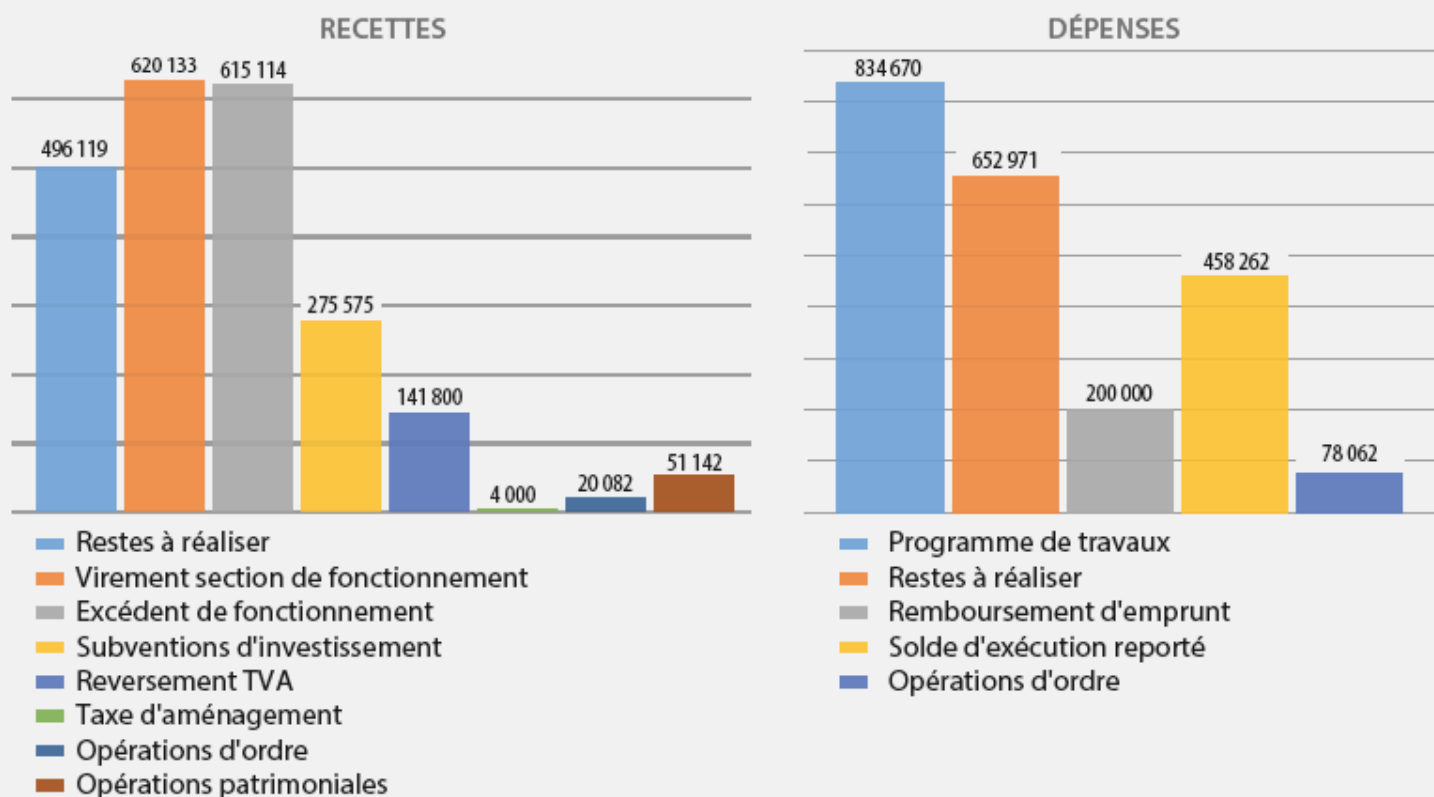


Budget primitif 2021 - Budget primitif 2021 - Budget primitif 2021 -

Le Budget Communal 2021 s'équilibre

Investissement : 2 223 965 €



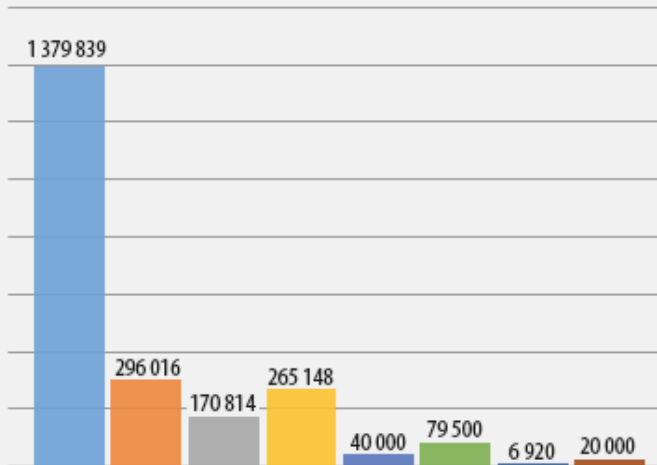
Budget investissement : Restes à réaliser + Projets 2021

Mairie (Ordinateurs – Mobilier/Matériel)	16 099 €
Voies communales (Routes-Trottoirs)	92 000 €
Accès ZI Fontanille (Etudes).....	20 000 €
Feux de trafic.....	11 000 €
Panneaux de signalisation	11 000 €
Mobilier urbain (Sanitaires publics, bancs, canisettes, potences fleurs, supports vélos)	43 000 €
Bornes incendie (Place Maulmont).....	2 300 €
Extension réseaux électriques	2 500 €
Eclairage public – Lampadaires (Effacement/Renforcement réseau- Réducteurs de tension).....	49 900 €
Réseaux eaux pluviales	2 000 €
Ecole maternelle (Sols, tables, lit dortoir)	36 550 €
Ecole primaire (Matériel informatique, tables, sol classe).....	27 060 €
Aménagement Centre-Bourg (3ème phase)	110 100 €
Columbarium – Cimetières (Columbarium Lageyrat- Rénovation murs)	19 900 €
Atelier Municipal (Matériel-Véhicules).....	28 000 €
Aménagement Ancien Centre de Secours	3 000 €
Salle de Lageyrat (Logement étage).....	10 000 €
Salle Polyvalente Louis Aragon (Chauffe-eau – Divers équipements)	20 000 €
Salle des Permanences (Toiture, isolation).....	50 000 €
Chapelle Séchaud	522 €
Eglises de Châlus et Lageyrat.....	94 500 €
Petit patrimoine rural.....	1 000 €
Village de Vacances.....	2 000 €
Parc rural (Restauration du bâtiment des Granges).....	95 000 €
Salle Multisports	351 400 €
Gymnase	5 100 €
Piscine (Matériel divers)	2 000 €
Aménagement aire de jeux	4 000 €
Illuminations - Décorations	3 600 €
Acquisitions foncières.....	161 000 €

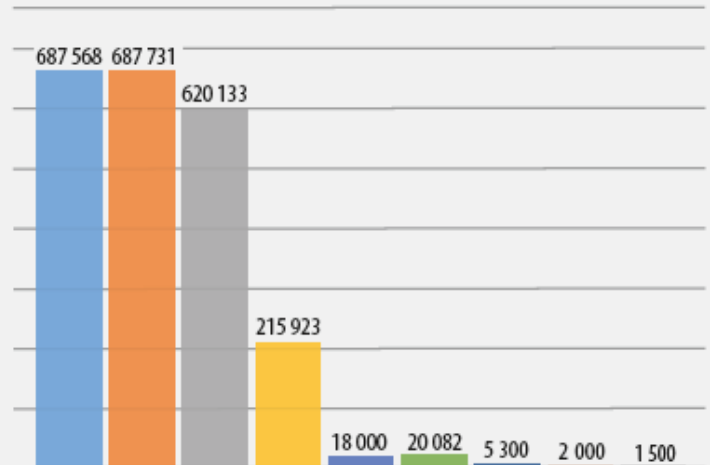
Budget primitif 2021 - Budget primitif 2021 - Budget primitif 2021
en recettes et dépenses à 4 482 202 €.

Fonctionnement : 2 258 237 €

RECETTES



DÉPENSES



- Impôts et taxes
- Dotations-Subventions-Participations
- Vente produits, prestations, services
- Résultat reporté
- Atténuation de charges
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Immobilisations

- Charges de personnel
- Charges à caractère général
- Disponible en fonctionnement
- Charges de gestion courante
- Charges financières
- Opérations d'ordre de transfert entre sections
- Charges exceptionnelles
- Fonds libres
- Atténuation de produits

Subventions aux Associations.....22 675 €

Participation aux syndicats intercommunaux :

Musique 2 100 €
 PNR 1 900 €
 SIVU des Hauts de Tardoire (Voie Verte).....45 000 €
 CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)19 838 €
 SEHV (Syndicat d'électrification)550 €
 ATEC (Agence Technique Départementale 87)..... 1 900 €

RÉSULTATS 2020

Les résultats de l'exercice 2020 se décomposent comme suit :

- Dépenses d'Investissement : 1 370 404,01 €
- Recettes d'Investissement : 1 287 081,40 €

Le budget présente à la clôture un résultat excédentaire de 265 148,03 € qui correspond au résultat cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 880 262,40 € auquel il est ôté le montant de 615 114,37 € pour un besoin de financement dans la section d'investissement.



ANALYSE FINANCIÈRE

M. Arnaud Louvet, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction Générale des Finances Publiques, a fait part au Conseil Municipal des principaux points de son analyse :

« Les produits de fonctionnement (1168 €/habitant) sont très bons, et supérieurs à la moyenne départementale (875 €/habitant). La commune génère sur son budget principal un très bon résultat comptable 2020 (415 K€ soit 274 €/habitant pour une moyenne départementale de 152 €/habitant).

Les recettes comptabilisées en 2020 mettent en évidence une estimation très sincère au budget (exécution budgétaire dans l'ensemble autour de 100 % des prévisions), tandis que les charges sont évaluées au plus juste. La qualité de la prévision assure le niveau de résultat comptable, et par conséquent de capacité d'autofinancement (CAF).

L'endettement est mesuré (462 €/habitant pour une moyenne départementale de 528 €/habitant) et correspond à un ratio de 1,67 années de capacité d'autofinancement.

Les dépenses d'équipement sont soutenues depuis plusieurs années et le montant élevé des subventions permet d'avoir un excellent financement disponible.

En conclusion : la situation financière de la commune de Châlus est très saine et la collectivité peut, sans difficulté, envisager des investissements importants dans les années à venir ».

Budgets annexes 2021 - Budgets annexes 2021 - Budgets annexes 2021



LES BUDGETS ANNEXES

Les collectivités locales sont dans l'obligation de voter chaque année un document qui présente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice budgétaire.

Dans les faits, les collectivités adoptent en général une série de budgets : un « budget principal » et un ou plusieurs « budgets annexes », qui répondent chacun à des logiques différentes. L'ensemble de ces budgets est cependant consolidé dans un document spécifique, en conformité avec le principe d'unité du budget permettant de donner une vision globale des masses financières de la collectivité.

Le **budget principal** est divisé en une "section de fonctionnement", dédiée aux produits et aux charges courantes, et une "section d'investissement", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Ce budget, présenté en pages 4 et 5, a fait l'objet d'un vote par le conseil municipal le 22 mars 2021.

Les **budgets annexes**, votés également par le Conseil Municipal, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés. Ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ces budgets annexes concernent : l'assainissement, le lotissement de la Tranchardie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

BUDGET ASSAINISSEMENT

L'assainissement est une compétence obligatoire des communes qui comprend :

- Au titre de l'assainissement collectif, le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites,
- Au titre de l'assainissement non collectif, le contrôle des installations via le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le service public d'assainissement est un service public dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Ce type de financement implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service.

Le budget total de 737 640 € est composé :

- d'un budget d'exploitation de 235 585 € pour l'entretien et la réparation des réseaux ainsi que leur maintenance,

- d'un budget d'investissement de 502 055 € comprenant notamment l'extension des réseaux pour le lotissement de la Tranchardie, les travaux d'assainissement en centre-ville (rue Gourdon – travaux subventionnés à 55%), le diagnostic complet des réseaux de la commune, des provisions pour la réfection du réseau d'assainissement de la rue Mardochée et pour le futur raccordement des eaux usées de la cuisine centrale en projet en ZI Fontanille.

BUDGET LOTISSEMENT DE LA TRANCHARDIE

Dans le cas d'un lotissement, le budget annexe permet de suivre l'opération par laquelle une collectivité investit en achetant un terrain et en l'aménageant avant de le revendre par lots.

Dans ce cas, les investissements consentis ont vocation à être partiellement compensés ensuite par la vente des terrains ou des lots. Au regard de l'importance des montants financiers en jeu et afin d'éviter les trop fortes variations dans les budgets des collectivités, il a été jugé préférable d'isoler ces budgets du budget principal, dans un souci de transparence financière.

Le budget total de 870 218 € est composé :

- d'un budget de fonctionnement de 453 000 €, dont 249 000 € pour les travaux d'aménagement (voirie et réseaux),
- d'un budget d'investissement de 417 218 €.

BUDGET CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service administratif dont les attributions sont nombreuses. Promoteur de l'action sociale locale, le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale, gère l'attribution de ces aides et anime des actions de prévention sociale.

Son conseil d'administration, présidé par le Maire, décide des orientations et des choix de la politique sociale locale.

Pour l'exercice 2021, le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 23 103 €.

Des exemples de dépenses : secours d'urgence, remboursements de frais de prêt du mini-bus de l'EHPAD, repas et colis des aînés.

Son financement est assuré en grande partie par des subventions venant du budget principal de la commune.

